La gestion des suppléances se fait via l’application « ANGE RH » accessible par le web

Cette application permet :

·         De votre côté :

de renseigner en ligne les diverses informations permettant de connaître vos souhaits et vos disponibilités.

·         Du côté des Chefs d'établissements et des services diocésains :

de visualiser en temps réel les suppléants disponibles lorsqu'ils ont un besoin de recrutement.

A ce jour, il est important que vous puissiez vérifier les informations enregistrées sur votre compte et, qu'éventuellement, vous les complétiez.

Nous vous invitons donc à vous connecter dès maintenant à l'adresse [https://www.angerh.fr](https://www.angerh.fr/)afin de compléter et/ou corriger les informations présentes sur votre fiche.

A noter que le mail reconnu par ANGE RH est celui que vous avez saisi lors de la constitution de votre dossier en ligne sur CAAC WEB.

Dans ANGE RH, vous pouvez modifier :

-        Votre téléphone fixe et mobile,

-        Votre adresse de messagerie

-        Vos moyens de locomotion

-        Vos disponibilités

-        Votre degré d’enseignement

-        Le ou les départements d’interventions.

Pour toutes les autres données, vous devez impérativement faire une « demande de modification » depuis ANGE RH.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, prenez connaissance du manuel d'utilisation vous permettant d'effectuer votre première connexion et de comprendre le fonctionnement de l'application.